

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 979

16 avril 2012

### SOMMAIRE

<b>BenBraa Investments S.à r.l.</b> .....	<b>46961</b>	<b>GDP</b> .....	<b>46991</b>
<b>Bief 79</b> .....	<b>46971</b>	<b>Global Five Media International S.A.</b> .....	<b>46991</b>
<b>Direct Best Invest S.à r.l.</b> .....	<b>46946</b>	<b>G.N. Research S.A.</b> .....	<b>46982</b>
<b>Dupont Investment S.A.</b> .....	<b>46970</b>	<b>G.N. Research S.A.</b> .....	<b>46978</b>
<b>DUVAL INVESTMENTS S.A., société de</b> <b>gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>46970</b>	<b>Godfrind Group S.A.</b> .....	<b>46991</b>
<b>E. G. Holding S.A.</b> .....	<b>46979</b>	<b>Golden Park Hotel Holding S.A.</b> .....	<b>46990</b>
<b>Emar S.A.</b> .....	<b>46962</b>	<b>Guardian Financial S.à r.l.</b> .....	<b>46951</b>
<b>Emico S.à r.l.</b> .....	<b>46948</b>	<b>IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>46965</b>
<b>Enosi</b> .....	<b>46971</b>	<b>IM Properties (Germany) S.à r.l.</b> .....	<b>46980</b>
<b>Entre-Nous Création S.à r.l.</b> .....	<b>46979</b>	<b>Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>46946</b>
<b>Entre-Nous Création S.à r.l.</b> .....	<b>46979</b>	<b>Kleopatra Lux 2 S.à r.l.</b> .....	<b>46970</b>
<b>Episerver International S.à r.l.</b> .....	<b>46962</b>	<b>Konzept Peak GP Holding Secs</b> .....	<b>46958</b>
<b>Erbelt Immobilière S.A.</b> .....	<b>46946</b>	<b>Lux-B.E. S.à r.l.</b> .....	<b>46987</b>
<b>Erbelt Immobilière S.A.</b> .....	<b>46979</b>	<b>Lux-Espace Vert, s.à r.l.</b> .....	<b>46992</b>
<b>Erone Investments S.A.</b> .....	<b>46979</b>	<b>Milarc Holdings S.A.</b> .....	<b>46990</b>
<b>ESO Management (Luxembourg) Limited</b> <b>Sàrl</b> .....	<b>46958</b>	<b>Noble Holding Europe S.à r.l.</b> .....	<b>46975</b>
<b>Ets. Guy HAECK &amp; FILS S.à r.l.</b> .....	<b>46965</b>	<b>Now</b> .....	<b>46974</b>
<b>Ets. Guy HAECK &amp; FILS S.à r.l.</b> .....	<b>46966</b>	<b>Oaktree Holding S.A., SPF</b> .....	<b>46953</b>
<b>Euro Mixtes S.A.</b> .....	<b>46987</b>	<b>Oaktree Holding S.A., SPF</b> .....	<b>46950</b>
<b>European Paper Group s. à r.l.</b> .....	<b>46981</b>	<b>Optique Schanen s.à r.l.</b> .....	<b>46958</b>
<b>Exodus Limited S.A.</b> .....	<b>46981</b>	<b>Pacific Drilling S.A.</b> .....	<b>46986</b>
<b>Falconbourg S.à r.l.</b> .....	<b>46986</b>	<b>Peer Management Participation 2 S.à r.l.</b> .....	<b>46959</b>
<b>Far East Medical Holding S.C.A.</b> .....	<b>46990</b>	<b>Perslux S.à r.l.</b> .....	<b>46953</b>
<b>Felix Investments S.à r.l.</b> .....	<b>46987</b>	<b>Quantum Yachts S. à r.l.</b> .....	<b>46991</b>
<b>Fiparel S.à r.l.</b> .....	<b>46953</b>	<b>Quiksilver Deluxe S.à r.l.</b> .....	<b>46992</b>
<b>Flabeg International S.à r.l.</b> .....	<b>46990</b>	<b>Roster Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>46971</b>
<b>Fortinac S.A.</b> .....	<b>46991</b>	<b>R.P. Metallic Sàrl</b> .....	<b>46985</b>
<b>FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg</b> <b>AG</b> .....	<b>46951</b>	<b>Saint Melaine S.à r.l.</b> .....	<b>46982</b>
<b>Galabau Mock GmbH</b> .....	<b>46956</b>	<b>Sublime Investments S.à r.l.</b> .....	<b>46992</b>
<b>Galabau Mock S.à r.l.</b> .....	<b>46956</b>	<b>Temp Sàrl</b> .....	<b>46946</b>
		<b>Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A.</b> ...	<b>46967</b>

**Direct Best Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIRECT BEST INVEST S.à.R.L.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2012031788/11.

(120041790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Erbelt Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1458 Luxembourg, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 36.686.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Richard Turner

Mandataire / Administrateur

Référence de publication: 2012031822/12.

(120041524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 61.732.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mars 2012.

Jabil Circuit Luxembourg S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2012031885/14.

(120042107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Temp Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5821 Howald, 12, rue de l'Ermitage.

R.C.S. Luxembourg B 167.258.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzwölf, am siebten Februar.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

- Halyna ZHUK, Privatangestellte, wohnhaft zu L-5821 Howald, 12, rue de l'Ermitage.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: "TEMP SARL".

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Reinigung von Gebäuden und Monumenten, Maler- und Fassadenarbeiten, Trockenbau, Bodenbelag, Heizungs-, Sanitär- und Elektroarbeiten.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Hesperingen.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500.- EUR) und ist in HUNDERT (100) Anteile von je HUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125.- EUR) eingeteilt.

**Art. 6.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden zum Wert wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von zwei (2) Monaten nach obengenannter Inkennzeichnung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile.

Für den Fall daß Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist letzterer verpflichtet sie innerhalb von zwei (2) Monaten nach Ableben des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern unter Einhaltung obengenannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

**Art. 8.** Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafters bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

**Art. 9.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 10.** Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5 %) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10 %) vom Hundert des Kapitals darstellt.
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 11.** Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 12.** Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

**Art. 13.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Die Komparentin Halyna ZHUK, vorgeannt, erklärt die wirklich Berechtigte des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

#### *Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf siebenhundert Euro (700.- €) abgeschätzt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

- Halyna ZHUK, vorgeannt, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
Total: Einhundertfünfundzwanzig Anteile	125

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2012.

### Generalversammlung

Sodann nimmt die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf zwei (2).
- 2) Werden zu den Geschäftsführern ernannt:
  - Halyna ZHUK, Privatangestellte, wohnhaft zu L-5821 Howald, 12, rue de l'Ermitage, administrativer Geschäftsführer,
  - Kurt SELBIG, Maler, wohnhaft zu L-4831 Rodange, 87, route de Longwy, technischer Geschäftsführer.
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5821 Howald, 12, rue de l'Ermitage.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Komparentin auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Luxemburg in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: ZHUK et ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2012. LAC 2012/6613. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029543/89.

(120038618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

### **Emico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 113.006.

### DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the sixth day of February.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. András Knopp, private employee, born on 1<sup>st</sup> September 1938, in Budapest (Hungary), residing in Szabadság utca 24, Csabdi 2064, Hungary,

represented by Me Nathalie OLLAGNIER, lawyer, residing professionally in L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

by virtue of a proxy given on 17<sup>th</sup> January 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "EMICO S.à r.l.", having its principal office in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, has been incorporated by a deed of the undersigned notary on 22<sup>nd</sup> December 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 605 of March, the 23<sup>rd</sup>, 2006 (the "Company"). The articles of Association have not been amended since the incorporation of the Company;

- that the capital of the company "EMICO, S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up;

- that Mr András Knopp, prenamed, has become owner of all the shares and declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- in its capacity of sole shareholder of the Company, the appearing party has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 11<sup>th</sup> January 2012, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 11<sup>th</sup> January 2012, being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all units;
- the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (EUR 1,000).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le six février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Andràs Knopp, employé privé, né le 1<sup>er</sup> septembre 1938 à Budapest (Hongrie), demeurant à Szabadság utca 24, Csabdi 2064, Hongrie,

ici représenté par Maître Nathalie OLLAGNIER, avocat, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2 rue Jean-Pierre Brasseur, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, le 17 janvier 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EMICO S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 605 du 23 mars 2006 («la Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

- que le capital social de la société EMICO S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Andràs Knopp, précité, est devenu seul propriétaire de toutes les parts sociales et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 11 janvier 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné; La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 11 janvier 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1,000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. OLLAGNIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2012. Relation: LAC/2012/6211. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029820/112.

(120038749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

**Oaktree Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 22.951.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 février 2012 à 11.00 heures*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de M. Joseph WINANDY, M. Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert et COSAFIN S.A., 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social à 8, rue Haute à L-4963 Clémency en remplacement de V.O. CONSULTING LUX SA, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Copie certifiée conforme

OAKTREE HOLDING S.A., SPF

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012031965/21.

(120041376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

**FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.891.

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG, mit Sitz in Luxembourg, vom 2. März 2012 geht hervor, dass:

- das Mandat der amtierenden Verwaltungsratsmitglieder Björn H. Robens, beruflich wohnhaft in Bockenheimer Landstraße 10, D-60323 Frankfurt am Main, Karl Stacker, und Gerhard Engler, beide beruflich wohnhaft in Neue Mainzer Straße 80, D-60311 Frankfurt am Main, um ein weiteres Jahr, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 verlängert wird.

- KPMG Luxembourg S.à r.l., (Handelsregisternummer B 149133), 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 bestellt worden ist.

Luxembourg, den 5. März 2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Monika Anell / Luc Tiburzi

*Directeur / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2012031841/19.

(120041518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

**Guardian Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.769.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company named Guardian Financial S.à r.l., with registered office in Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 162769, incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on the first day of August two thousand and eleven, published in the Mémorial C number 2450 on the twelfth day of October two thousand and eleven.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. All shares of the Company are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to set up a voluntary liquidation of the company;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
3. Such other actions necessary in conjunction with the foregoing.

III. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

*Second resolution*

The general meeting decides to appoint as liquidator Fairland Property Limited, having its registered office in P.O. Box 3161, Road Town Tortola, The British Virgin Islands, registered with the Company Register of the British Virgin Islands under number 517295.



The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may execute all acts foreseen by article 145 with the authorisation of the general meeting of members given in accordance with article 142.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mil douze, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée Guardian Financial S.à r.l. ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 162769, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Luxembourg, en date du premier août deux mille onze, publié au Mémorial C numéro 2450 du douze octobre deux mille onze.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Les associés présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, restera attachée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire restera attachée au présent acte.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare que:

I. toutes les parts sociales de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et autorisée à délibérer sur les points suivants de l'agenda, reproduits ci-dessous:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Autres actions nécessaires en liaison avec ce qui précède.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur la société Fairland Property Limited, ayant son siège social à ayant son siège social à P.O. Box 3161, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre de Tortola sous le numéro 517295.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés, donnée conformément à l'article 142.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX -.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2012. Relation: LAC/2012/10052. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029878/95.

(120038858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

**Oaktree Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 22.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2012031964/13.

(120041375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

**Fiparel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.055.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique prises en date du 16 Février 2012*

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 16 février 2012:

- que Monsieur Luca GALLINELLI, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, démissionne de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat;

- que Madame Sylvie CRUGNOLA, née le 6 octobre 1959 à Metz (France), employée privée, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, est nommée en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012031838/16.

(120041359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

**Perslux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7639 Reiland, Reilandermillen.

R.C.S. Luxembourg B 167.187.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dreiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg; (Großherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCIENEN:

1. Herr Vahid MEHDINIA, Gesellschaftsverwalter, geboren in Khorramabad (Iran), am 22. September 1977, wohnhaft in L-9540 Wiltz, 2C, Avenue de la Gare; und

2. Frau Zamira SOLTANI KALHORI, Gesellschaftsverwalter, geboren in Tabriz (Iran), am 21. März 1975, wohnhaft in L-9540 Wiltz, 2C, avenue de la Gare.

Welche Kompargenten den amtierenden Notar ersuchen die Statuten einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Perslux S.à r.l." gegründet (hiernach die "Gesellschaft"), geregelt durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen, insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das "Gesetz von 1915") sowie die gegenwärtigen Statuten (die "Statuten").

**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Cafés und Restaurants mit Ausschank von alkoholischen und nichtalkoholischen Getränken.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen ausüben, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Heffingen (Großherzogtum Luxemburg).

Der Gesellschaftssitz kann, durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Sitzes verlegt werden.

Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, dann kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der außergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann die Gesellschaft Filialen, Zweigniederlassungen, Agenturen oder Verwaltungssitze sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, dargestellt durch einhundert (100) Anteile von je hundertfünfundsiebzig Euro (125,- EUR), voll eingezahlt.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismäßig herabgesetzt wird.

**Art. 6.** Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem "nackten" Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner.

Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.

**Art. 7.** Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

**Art. 8.** Außer seiner Gesellschaftereinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftereinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

**Art. 10.** Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können.

Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt.

Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung ad nutum durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel-oder halbjährlicher Basis erstellt,
- diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschließlich des Gewinnvortrages,
- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, ist von den Gesellschaftern zu treffen.

**Art. 12.** In Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandats verantwortlich.

**Art. 13.** Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden.

Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

**Art. 16.** Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.

**Art. 17.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

**Art. 18.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

**Art. 19.** Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die in Kraft befindlichen gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 20.** Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind die einhundert (100) Anteile gezeichnet worden wie folgt:

1) Herr Vahid MEHDINIA, vorgenannt, neunundvierzig Anteile . . . . .	49
2) Frau Zamira SOLTANI KALHORI, vorgenannt, einundfünfzig Anteile . . . . .	51
Total: hundert Anteile . . . . .	100

Sämtliche Anteile sind voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie es dem amtierenden Notar, welcher dies ausdrücklich festgestellt.

#### *Beschlussfassung der Gesellschafter*

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, haben die vorgenannten Kompargenten, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, als Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7639 Reuland, Reilandermillen.
2. Frau Zamira SOLTANI KALHORI, Gesellschaftsverwalter, geboren in Tabriz (Iran), am 21. März 1975, wohnhaft in L-9540 Wiltz, 2C, avenue de la Gare, wird, auf unbestimmte Dauer, zur Geschäftsführerin ernannt.
3. Die Gesellschaft wird rechtmäßig und in allen Umständen und ohne Einschränkungen durch die Einzelunterschrift der Geschäftsführerin verpflichtet.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr achthundertdreißig Euro.

#### *Notarielle Bescheinigung*

Die Gesellschaft und ihre Satzung erfüllen nach Form und Inhalt die anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen hinsichtlich der Handelsgesellschaften, insbesondere jene bezüglich der Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Gemäß den derzeit im Großherzogtum Luxemburg gültigen rechtlichen Bestimmungen und Vorschriften und in Übereinstimmung mit dem vertragsrechtlichen Prinzip, dass Verträge, die vor einem Notar geschlossen werden, unmittelbar in Kraft treten, existiert die besagte Gesellschaft und erlangt ihre Rechtspersönlichkeit mit dem Datum der Unterzeichnung dieses notariellen Gründungsaktes als Körperschaft und juristische Person, in Abgrenzung von ihren Gesellschaftern, und zwar vor Erfüllung sämtlicher Registrierungs- und Veröffentlichungsformalitäten bei dem Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs und dem offiziellen Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Anmerkung*

Der Notar hat die Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass vor Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit der hiermit gegründeten Gesellschaft, diese, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, im Besitz einer vorschriftsmäßigen Handlungsmächtigung, sein muss, was die Kompargenten ausdrücklich anerkennen.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben erschienene Person mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: V. MEHDINIA, Z. SOLTANI KALHORI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2012. LAC/2012/8999. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028237/166.

(120036679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

#### **Galabau Mock S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Galabau Mock GmbH).**

Siège social: L-6689 Merttert, 7, Fausermillen.

R.C.S. Luxembourg B 47.731.

Im Jahre zwei tausend zwölf, den zweiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

#### **SIND ERSCHIENEN:**

1.- Herr Adolf MOCK, Gärtnermeister, wohnhaft in D-54293 Trier, Kestenweg 6.

2.- Frau Christine MOCK, Steuerfachangestellte, wohnhaft in D-54294 Trier, Schloss Monaise.

3.- Herr Alexander MOCK, staatlich geprüfter Techniker im Gartenund Landschaftsbau, wohnhaft in D-54294 Trier, Herresthaler Strasse 15.

Welche Komponenten erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GALABAU MOCK GmbH sind, mit Sitz in L-6693 Mertert, 10, route de Wasserbillig, eingetragen beim Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 47.731 (NIN 1994 2404 851).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Christine DOERNER, mit dem Amtssitze in Bettemburg, am 4. Mai 1994, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 367 vom 29. September 1994.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf vierundzwanzig tausend sieben hundert neunundachtzig tausend Euro fünfunddreissig Cent (€ 24.789,35) beläuft, eingeteilt in ein tausend Anteile, den Gesellschaftern zugeteilt wie folgt:

1.- Herr Adolf MOCK, vorgeannt, fünf hundert Anteile . . . . .	500
2.- Frau Christine MOCK, vorgeannt, zwei hundert fünfzig Anteile . . . . .	250
3.- Herr Alexander MOCK, vorgeannt, zwei hundert fünfzig Anteile . . . . .	250
Total: ein tausend Anteile . . . . .	1.000

Alsdann ersuchten die Komponenten den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftsnamen in GALABAU MOCK S.à r.l. abzuändern. Artikel 1 der Statuten wird demzufolge abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung GALABAU MOCK S.à r.l.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft an nachstehende Adresse zu verlegen: L-6689 Mertert, 7, Fausermillen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um den Betrag von ZWEI HUNDERT ZEHN EURO FÜNFUNDSECHZIG CENT (€ 210,65) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von VIERUNDZWANZIG TAUSEND SIEBEN HUNDERT NEUNUNDACHTZIG EURO FÜNFUNDREISSIG CENT (€ 24.789,35) auf den Betrag von FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 25.000.-) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Anteilen, und zwar durch Bareinzahlung des entsprechenden Betrages durch die bestehenden Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Anteile.

#### *Vierter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Nominalwert der Gesellschaftsanteile auf FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-) festzulegen und stellen fest, dass das Gesellschaftskapital in Höhe von FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 25.000.-) eingeteilt ist in ein tausend (1.000) Anteile mit einem Nennwert von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-).

#### *Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 25.000.-), eingeteilt in ein tausend (1.000) Anteile mit einem Nennwert von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-).

Die Gesellschaftsanteile sind wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Adolf MOCK, Gärtnermeister, wohnhaft in D-54293 Trier, Kestenweg 6, fünf hundert Anteile . . . . .	500
2.- Frau Christine MOCK, Steuerfachangestellte, wohnhaft in D-54294 Trier, Schloss Monaise, zwei hundert fünfzig Anteile . . . . .	250
3.- Herr Alexander MOCK, staatlich geprüfter Techniker im Garten und Landschaftsbau, wohnhaft in D-54294 Trier, Herresthaler Strasse 15, zwei hundert fünfzig Anteile . . . . .	250
Total: ein tausend Anteile . . . . .	1.000

#### *Sechster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen Herrn Alexander MOCK, vorgeannt, zum zusätzlichen technischen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen. Herr Adolf MOCK und Frau Christine MOCK werden in ihrer Eigenschaft als technischer beziehungsweise administrativer Geschäftsführer bestätigt.

Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft bis zum Belaufe des Betrages von zehn tausend Euro (€ 10.000.-) durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten; darüber hinaus bedarf es der gemeinsamen Unterschriften von zwei Geschäftsführern.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. MOCK, C. MOCK, A. MOCK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 février 2012. Relation: ECH/2012/304. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 6. März 2012.

Référence de publication: 2012029879/74.

(120038925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

---

**Optique Schanen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 33, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 165.481.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012 que Monsieur Alexandre BÜRGER, maître-opticien, né à ESCH/ALZETTE le 7 février 1975, demeurant à L-8370 HOBSCHEID, 98B, rue de Kreuzerbuch, a démissionné de son poste de gérant technique et que le siège de la société a été transféré du 23, Grand-Rue L-6630 WASSERBILLIG au 33, Esplanade de la Moselle L-6637 WASSERBILLIG.

WASSERBILLIG, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Référence de publication: 2012031969/13.

(120041476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**ESO Management (Luxembourg) Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.084.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 13 mars 2012, que le conseil de gérance a décidé à l'unanimité:

- Que le siège social de la Société est transféré à partir du 20 février 2012 au 51, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

SG Audit

Référence de publication: 2012031825/17.

(120041632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Konzept Peak GP Holding Secs, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 1.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.219.

Suite à la cession de parts sociales de commanditaire intervenue en date du 29 février 2012 entre Peakside Capital Advisors AG, ayant son siège social au 14, Bundesplatz, 6300 Zug, Suisse et Field Point II S.à r.l., ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, les parts sociales de commanditaire de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Field Point II S.à r.l. détient les 949 parts sociales de commanditaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Konzepta Peak GP S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012031895/16.

(120042073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Peer Management Participation 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.483.000,19.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 164.663.

Il résulte de la signature de plusieurs contrats de transfert de parts sociales que:

3i Group plc (3i) a cédé 60 749 parts sociales de classe A, 60 749 parts sociales de classe B et 60 749 parts sociales de classe C à M. Johan Pardoel ayant comme adresse le Tijmblauwtjelaan 24 à Son (5691 NV), Pays-Bas (Pardoel).

3i Buyouts 2010A (2010A) a cédé à Pardoel 3 294 782 parts sociales de classe A, 3 294 782 parts sociales de classe B et 3 294 782 parts sociales de classe C.

3i Buyouts 2010B (2010B) a cédé à Pardoel 562 221 parts sociales de classe A, 562 221 parts sociales de classe B et 562 221 parts sociales de classe C.

3i Buyouts 2010C (2010C) a cédé à Pardoel 930 520 parts sociales de classe A, 930 520 parts sociales de classe B et 930 520 parts sociales de classe C.

3i Europartners Va (Va) a cédé à Pardoel 1 803 476 parts sociales de classe A, 1 803 476 parts sociales de classe B et 1 803 476 parts sociales de classe C.

3i Europartners Vb (Vb) a cédé à Pardoel 1 999 085 parts sociales de classe A, 1 999 085 parts sociales de classe B et 1 999 085 parts sociales de classe C.

3i a cédé 43 393 parts sociales de classe A, 43 393 parts sociales de classe B et 43 393 parts sociales de classe C à Stichting Administratiekantoor 2Deal Ventures ayant son siège social au Plantage Parklaan 3-III à Amsterdam (1018 SP), Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 54348110 (Stichting).

2010A a cédé à Stichting 2 353 416 parts sociales de classe A, 2 353 416 parts sociales de classe B et 2 353 415 parts sociales de classe C.

2010B a cédé à Stichting 401 586 parts sociales de classe A, 401 586 parts sociales de classe B et 401 586 parts sociales de classe C.

2010C a cédé à Stichting 664 658 parts sociales de classe A, 664 658 parts sociales de classe B et 664 658 parts sociales de classe C.

Va a cédé à Stichting 1 288 197 parts sociales de classe A, 1 288 197 parts sociales de classe B et 1 288 197 parts sociales de classe C.

Vb a cédé à Stichting 1 427 917 parts sociales de classe A, 1 427 917 parts sociales de classe B et 1 427 917 parts sociales de classe C.

3i a cédé 20 828 parts sociales de classe A, 20 828 parts sociales de classe B, 20 828 parts sociales de classe C et 1 part sociale préférentielle à M. Johannes van Hattem ayant comme adresse le Betje Wolfflaan 2 à Veenendaal (3906 WN) Pays-Bas (Hattem).

2010A a cédé à Hattem 1 129 640 parts sociales de classe A, 1 129 640 parts sociales de classe B et 1 129 640 parts sociales de classe C.

2010B a cédé à Hattem 192 762 parts sociales de classe A, 192 762 parts sociales de classe B et 192 762 parts sociales de classe C.

2010C a cédé à Hartem 319 036 parts sociales de classe A, 319 036 parts sociales de classe B et 319 036 parts sociales de classe C.

Va a cédé à Hartem 618 334 parts sociales de classe A, 618 334 parts sociales de classe B et 618334 parts sociales de classe C.

Vb a cédé à Hartem 685 400 parts sociales de classe A, 685 400 parts sociales de classe B et 685 400 parts sociales de classe C.

3i a cédé 20 828 parts sociales de classe A, 20 828 parts sociales de classe B, 20 828 parts sociales de classe C et 1 part sociale préférentielle à Mme Hajir Hajji ayant comme adresse le Graan voor Visch 15215 à Hoofddorp (2132 EA), Pays-Bas (Hajji).

2010A a cédé à Hajji 1 129 640 parts sociales de classe A, 1 129 640 parts sociales de classe B et 1 129 640 parts sociales de classe C.

2010B a cédé à Hajji 192 762 parts sociales de classe A, 192 762 parts sociales de classe B et 192 762 parts sociales de classe C.



2010C a cédé à Hajji 319 036 parts sociales de classe A, 319 036 parts sociales de classe B et 319 036 parts sociales de classe C.

Va a cédé à Hajji 618 334 parts sociales de classe A, 618 334 parts sociales de classe B et 618 334 parts sociales de classe C.

Vb a cédé à Hajji 685 400 parts sociales de classe A, 685 400 parts sociales de classe B et 685 400 parts sociales de classe C.

3i a cédé 10 414 parts sociales de classe A, 10 414 parts sociales de classe B, 10 414 parts sociales de classe C et 1 part sociale préférentielle à M. Barry Barnhoorn ayant comme adresse le Waterlelie 11 à Bovenkarspel (1611 BR) Pays-Bas (Barnhoorn).

2010A a cédé à Barnhoorn 564 820 parts sociales de classe A, 564 820 parts sociales de classe B et 564 820 parts sociales de classe C.

2010B a cédé à Barnhoorn 96 381 parts sociales de classe A, 96 381 parts sociales de classe B et 96 381 parts sociales de classe C.

2010C a cédé à Barnhoorn 159 518 parts sociales de classe A, 159 518 parts sociales de classe B et 159 518 parts sociales de classe C.

Va a cédé à Barnhoorn 309 167 parts sociales de classe A, 309 167 parts sociales de classe B et 309 167 parts sociales de classe C.

Vb a cédé à Barnhoorn 342 700 parts sociales de classe A, 342 700 parts sociales de classe B et 342 700 parts sociales de classe C.

3i a cédé 3 471 parts sociales de classe A, 3 471 parts sociales de classe B, 3 471 parts sociales de classe C et 1 part sociale préférentielle à M. Tako Marinus Hoeneveld ayant comme adresse le Houtstraat 13 à Bovenkarspel (1611 MB), Pays-Bas (Hoeneveld).

2010A a cédé à Hoeneveld 188 274 parts sociales de classe A, 188 273 parts sociales de classe B et 188 273 parts sociales de classe C.

2010B a cédé à Hoeneveld 32 127 parts sociales de classe A, 32 127 parts sociales de classe B et 32 127 parts sociales de classe C.

2010C a cédé à Hoeneveld 53 173 parts sociales de classe A, 53 173 parts sociales de classe B et 53 173 parts sociales de classe C.

Va a cédé à Hoeneveld 103 056 parts sociales de classe A, 103 056 parts sociales de classe B et 103 056 parts sociales de classe C.

Vb a cédé à Hoeneveld 114 233 parts sociales de classe A, 114 233 parts sociales de classe B et 114 233 parts sociales de classe C.

3i a cédé 6 943 parts sociales de classe A, 6 943 parts sociales de classe B, 6 943 parts sociales de classe C et 1 part sociale préférentielle à M. Petrus Johannes Appelman ayant comme adresse le Smaragd 8 à Hoorn (1625 RH), Pays-Bas (Appelman).

2010A a cédé à Appelman 376 546 parts sociales de classe A, 376 547 parts sociales de classe B et 376 547 parts sociales de classe C.

2010B a cédé à Appelman 64 254 parts sociales de classe A, 64 254 parts sociales de classe B et 64 254 parts sociales de classe C.

2010C a cédé à Appelman 106 345 parts sociales de classe A, 106 345 parts sociales de classe B et 106 345; parts sociales de classe C.

Va a cédé à Appelman 206 111 parts sociales de classe A, 206 111 parts sociales de classe B et 206 111 parts sociales de classe C.

Vb a cédé à Appelman 228 467 parts sociales de classe A, 228 467 parts sociales de classe B et 228 467 parts sociales de classe C.

3i a cédé 5 207 parts sociales de classe A, 5 207 parts sociales de classe B, 5 207 parts sociales de classe C et 1 part sociale préférentielle à M. Michael van Melick ayant comme adresse le Noorder Havendijk 18 à Enkhuizen (1601 JM) Pays-Bas (Melick).

2010A a cédé à Melick 282 410 parts sociales de classe A, 282 410 parts sociales de classe B et 282 410 parts sociales de classe C.

2010B a cédé à Melick 48 190 parts sociales de classe A, 48 190 parts sociales de classe B et 48 190 parts sociales de classe C.

2010C a cédé à Melick 79 759 parts sociales de classe A, 79 759 parts sociales de classe B et 79 759 parts sociales de classe C.

Va a cédé à Melick 154 584 parts sociales de classe A, 154 584 parts sociales de classe B et 154 584 parts sociales de classe C.

Vb a cédé à Melick 171 350 parts sociales de classe A, 171 350 parts sociales de classe B et 171 350 parts sociales de classe C.

3i a cédé 13 886 parts sociales de classe A, 13 885 parts sociales de classe B, 13 886 parts sociales de classe C et 1 part sociale préférentielle à M. Roland Berend-Jan Tabor ayant comme adresse le Linnaeusparkweg 90h à Amsterdam (1098 EH) Pays-Bas (Tabor).

2010A a cédé à Tabor 753 093 parts sociales de classe A, 753 092 parts sociales de classe B et 753 093 parts sociales de classe C.

2010B a cédé à Tabor 128 508 parts sociales de classe A, 128 508 parts sociales de classe B et 128 508 parts sociales de classe C.

2010C a cédé à Tabor 212 690 parts sociales de classe A, 212 690 parts sociales de classe B et 212 690 parts sociales de classe C.

Va a cédé à Tabor 412 223 parts sociales de classe A, 412 223 parts sociales de classe B et 412 223 parts sociales de classe C.

Vb a cédé à Tabor 456 934 parts sociales de classe A, 456 934 parts sociales de classe B et 456 934 parts sociales de classe C.

3i a cédé 6 943 parts sociales de classe A, 6 943 parts sociales de classe B, 6 943 parts sociales de classe C et 1 part sociale préférentielle à M. Jozef Wilhelmus Johannes Simons ayant comme adresse le Vos de Waelhof 3 à Raalte (8101 AE), Pays-Bas (Simons).

2010A a cédé à Simons 376 547 parts sociales de classe A, 376 547 parts sociales de classe B et 376 546 parts sociales de classe C.

2010B a cédé à Simons 64 254 parts sociales de classe A, 64 254 parts sociales de classe B et 64 254 parts sociales de classe C.

2010C a cédé à Simons 106 345 parts sociales de classe A, 106 345 parts sociales de classe B et 106 345 parts sociales de classe C.

Va a cédé à Simons 206 111 parts sociales de classe A, 206 111 parts sociales de classe B et 206 111 parts sociales de classe C.

Vb a cédé à Simons 228 467 parts sociales de classe A, 228 467 parts sociales de classe B et 228 467 parts sociales de classe C.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Peer Management Participation 2 S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012029430/142.

(120038250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**BenBraa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.064.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 8 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

1. la société à responsabilité limitée BENBRAA INVESTMENTS S.A.R.L., dont le siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite sous le numéro de RCS B113064

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Isabelle FERAND, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de Luxembourg avant le 29 mars 2012.

Pour extrait conforme

Maître Isabelle FERAND

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012032151/20.

(120042023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Episerver International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012031799/11.

(120041734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

**Emar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.250.

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Emar S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 124.250, issue de la scission de la société TUTINIUM S.A., constatée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 638 du 18 avril 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carmen IECLE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence d'un montant de 12.669.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000.- EUR à 12.700.000,- EUR par l'émission de 6.334.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,- EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles par les actionnaires actuels moyennant versement en numéraire.

3.- Création de trois catégories d'actions, à savoir actions ordinaires de catégorie A, actions préférentielles rachetables de catégorie B, et actions préférentielles rachetables de catégorie C

4.- Attribution des 317.500 actions de catégorie A et des 3.500.000 actions de catégorie B aux actionnaires, et 2.532.500 actions de catégorie C aux actionnaires.

5.- Modification afférente de l'article 5 des statuts et modification de cet article visant à scinder le capital social en catégorie d'actions ordinaires et en catégorie d'actions préférentielles rachetables et détermination de leurs droits.

6.- Modification de l'article 21 des statuts visant à établir les droits et obligations réciproques des porteurs d'actions des différentes catégories lors de la liquidation de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de douze millions six cent soixante-neuf mille euros (12.669.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) à douze millions sept cent mille euros (12.700.000,- EUR), par l'émission de six millions trois cent trente-quatre mille cinq cents

(6.334.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'assemblée décide de réaliser cette augmentation de capital par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de douze millions six cent soixante-neuf mille euros (12.669.000,- EUR).

Les six millions trois cent trente-quatre mille cinq cents (6.334.500) actions nouvelles ont été attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de créer trois catégories d'actions, à savoir actions ordinaires de catégorie A, actions préférentielles rachetables de catégorie B et actions préférentielles rachetables de catégorie C et de les répartir en trois cent dix-sept mille cinq cents (317.500) actions de catégorie A, trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions de catégorie B, et deux millions cinq cent trente-deux mille cinq cents (2.532.500) actions de catégorie C.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'attribuer les actions des différentes catégories aux actionnaires comme suit:

317.500 actions de catégorie A à TRIANDA LTD, Suite 3, Kirkstall Roads, Leeds, Royaume-Uni,

3.500.000 actions de catégorie B à TRIANDA LTD, Suite 3, Kirkstall Roads, Leeds, Royaume-Uni, et

2.532.500 actions de catégorie C à TRIANDA LTD, Suite 3, Kirkstall Roads, Leeds, Royaume-Uni

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de reformuler l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à douze millions sept cent mille euros (12.700.000,-EUR), représenté par six millions trois cent cinquante mille (6.350.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2, EUR) chacune, et divisé de la façon suivante:

- trois cent dix-sept mille cinq cents (317.500) actions ordinaires, dénommées actions de catégorie A, d'une valeur nominale de deux euros (2, EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions préférentielles rachetables, dénommées actions de catégorie B, d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- deux millions cinq cent trente-deux mille cinq cents (2.532.500) actions préférentielles rachetables, dénommées actions de catégorie C, d'une valeur nominale de deux euros (2,-EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de chaque catégorie peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions de la loi et des présents statuts.

Sans préjudice des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les droits afférents à chaque catégorie d'actions dans la société sont réglés par les dispositions statutaires suivantes.

Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de la catégorie A, restera attaché aux actions de la catégorie A et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur les actions de catégorie A. Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de catégorie B, restera attaché aux actions de catégories B et C, et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur actions de catégorie B et C.

Le capital social de la société peut être modifié à tout moment, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant notaire. Le capital social de la société et la prime d'émission attachée à n'importe quelle catégorie d'actions que ce soit, seront uniquement remboursés aux détenteurs de la catégorie correspondante d'actions sous les mêmes conditions. La prime d'émission attachée à n'importe quelle catégorie d'actions peut être allouée à la réserve légale de la société, sous la condition que les montants nets respectifs des primes d'émissions payés pour une catégorie d'actions seront indiqués dans l'article 5 des présents statuts, c'est-à-dire que le montant indiqué n'inclut pas une possible allocation à la réserve légale. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale réduit en conséquence sera réalloué au(x) compte(s) de prime d'émission dont il émanait.

Les actions de catégorie B et C sont remboursables par la société dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et plus particulièrement l'article 49-8 de cette loi.

La Société devra rembourser les actions de catégorie B et C au plus tard le 30 juin 2025 pour un montant correspondant à la somme de la valeur nominale, le compte de prime d'émission sur actions de catégorie B et C, ainsi que du montant des dividendes préférentiels accumulés mais non encore déclarés des actions de catégorie B et C. Néanmoins, les actions

de catégorie B et C ne seront rachetées que si la société dispose des fonds nécessaires pour ce faire à la date en question. A défaut pour la société de détenir des fonds nécessaires au rachat des actions de catégorie B et C en date du 30 juin 2025, le rachat, qui sera constaté par l'assemblée générale des actionnaires tenue devant notaire, interviendra dès que la société disposera desdits fonds.

Les actions de catégorie B et C rachetées par la société doivent être immédiatement annulées et le capital social, le compte de prime d'émission sur actions de catégorie B et C, et, si existante, la prime d'émission allouée à la réserve légale doivent être réduits en conséquence.

Chaque action donne droit à une fraction des droits attachés à la catégorie d'actions en question de la société, en proportion directe avec le nombre des actions existantes de la même catégorie, et par application des principes indiqués ci-après.

Les détenteurs d'actions de catégorie B et C ont droit à un dividende préférentiel (ci-après défini) et ce, en cas de bénéfice distribuable de l'année en cours et de réserves disponibles des actions de catégorie A. Ainsi, en l'absence de bénéfice distribuable et de réserves disponibles des actions de catégorie A, les détenteurs des actions de catégorie B et C n'auront droit à aucun dividende préférentiel. Si le montant total du bénéfice distribuable de la société au terme d'un exercice social et des réserves disponibles des actions de catégorie A est inférieur au montant du dividende préférentiel, le dividende préférentiel est réduit au montant total du bénéfice distribuable de l'année en cours et des réserves disponibles des actions de catégorie A.

Chaque année sociale de la Société et pour la première fois lors de l'année sociale commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2011 les détenteurs des actions de catégorie B ont droit à un dividende préférentiel de 1,75 %, et des actions de catégorie C ont droit à un dividende préférentiel de EURIBOR 12 mois + 0,25% l'année calculé sur une base de 360 jours et calculé sur la valeur nominale des actions de catégorie B, le compte de prime d'émission sur actions de catégorie B et C et, si existante, la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de catégorie B et C éventuellement allouée à la réserve légale (le dividende préférentiel).

Les détenteurs des actions de catégorie A ont droit aux bénéfices restants de la société, mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs des actions de catégorie A, tant que tous les droits attachés aux dividendes des actions de catégorie B et C de l'année courante n'ont pas été entièrement payés aux détenteurs de ces droits. Les dividendes préférentiels précités n'ont aucun impact sur les obligations de chaque détenteur d'action de participer aux pertes."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article vingt et un des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la dissolution de la société, et en fonction des actifs disponibles, les détenteurs des actions de catégorie B et C ont un droit préférentiel égalitaire pour le remboursement de leur apport respectif et leurs dividendes préférentiels respectifs de l'année courante non payés à ce moment.

Les détenteurs d'actions de catégorie A n'ont pas droit à être remboursés de leur apport (c'est-à-dire du capital social et du compte de prime d'émission sur actions de catégorie A, incluant la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de catégorie A éventuellement allouée à la réserve légale) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des actions de catégorie B et C n'ont pas été exercés. Si les montants distribuables ne permettent pas un paiement intégral des droits préférentiels de remboursement des actions de catégorie B et C, les montants disponibles seront alloués aux détenteurs d'actions de catégorie B et C au prorata de leurs droits.

Les détenteurs d'actions de catégorie A ont droit à l'entière du boni de liquidation de la Société, après que les détenteurs des actions de catégorie B et C aient perçu leurs droits préférentiels de remboursement. Les détenteurs des actions de catégorie B et C sont ainsi exclus de tout boni de liquidation de la Société une fois qu'ils ont perçu leurs droits préférentiels de remboursement."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 5.300,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Antonio FERNANDES, Carmen IECLÉ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4825. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029182/160.

(120038705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Ets. Guy HAECK & FILS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 35.831.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012031806/11.

(120041848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.502.

---

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-third day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company "I.M. PROPERTIES PLC", with registered office at I.M. House, South Drive, Coleshill B46 1DF (United Kingdom), registered at the Registrar of Companies for England and Wales under number 3456022,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "IM PROPERTIES (EUROPE) HOLDINGS S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 111502, incorporated by deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), and now in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on October 7, 2005, published in the Mémorial C number 249 of February 3, 2006, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on October 17, 2007, published in the Mémorial C number 2899 of December 13, 2007,

and that the appearing party has taken the following resolution:

*Resolution*

The appearing party decides to adopt an accounting year beginning on January 1<sup>st</sup> and ending on December 31<sup>st</sup> of each year, acknowledges that as an exception, the accounting year which has begun on December 1<sup>st</sup>, 2011 will end on December 31, 2011, and to amend subsequently article 14 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 14. Accounting Year.** The Company's accounting year shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty first day of December of each year."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900,-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société "I.M. PROPERTIES PLC", avec siège à I.M. House, South Drive, Coleshill B46 1DF (Royaume Uni), enregistrée auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 3456022,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "IM PROPERTIES (EUROPE) HOLDINGS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111502, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 249 du 3 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2899 du 13 décembre 2007,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

*Résolution*

La comparante décide d'adopter un exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2011 prendra fin le 31 décembre 2011, et décide de modifier dès lors l'article 14 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année."

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4775. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029906/82.

(120039015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

**Ets. Guy HAECK & FILS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 35.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 14 mars 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012031807/11.

(120041849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

**Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.847.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of February,  
before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the board of managers of Triton Luxembourg GP, a société à responsabilité limitée, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.788 (the "General Partner"), acting in its capacity of general partner of Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, L-1885 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Me Edouard DELOSCH, notary then residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 December 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.847 (the "Company"), whose articles of incorporation have not been amended yet,

by virtue of the authority conferred on her by the resolutions adopted by and behalf of the board of managers of the General Partner on 24 January 2012 and on 2 February 2012, a copy of the said resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at thirty-six thousand three hundred ninety-nine euro and forty-six cents (EUR 36,399.46), divided into (i) two million one hundred forty-nine thousand five hundred eighty-four (2,149,584) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) five hundred forty-nine thousand three hundred eighteen (549,318) class 1 mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS 1"), (iii) nine hundred forty thousand nine hundred forty-four (940,944) class 2 mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS 2") and (iv) one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and all fully paid up.

II. The Company has an authorized capital pursuant to Article 7 of the Company's articles of incorporation in an amount of forty-two thousand four hundred thirty-two euro (EUR 42,432.-) divided into (i) two million five hundred sixty-nine thousand one hundred (2,569,100) Class A Ordinary Shares, (ii) five hundred forty-nine thousand four hundred (549,400) MRPS 1, (iii) one million one hundred twenty-four thousand six hundred (1,124,600) MRPS 2 and (iv) one hundred (100) Class B Shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), and pursuant to the same Article 7, the board of managers of the General Partner has been authorised to increase, within the limits of the authorized capital, the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of incorporation shall then be amended so as to reflect the increase of the share capital of the Company within the authorised share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of managers of the General Partner dated 23 December 2011, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's articles of incorporation, has decided, subject to the relevant subscription price being paid to the Company, to issue (i) fifty-six thousand four hundred thirty-five (56,435) new Class A Ordinary Shares and (ii) twenty-four thousand seven hundred four (24,704) new MRPS 2 (collectively referred to as the "New Shares I"), and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the New Shares I.

IV. Mrs Susana Fernandes Gonçalves, acting in her capacity as manager of the General Partner and according to the authority conferred on her pursuant to the resolutions of the board of managers of the General Partner dated 23 December 2011, acknowledged and confirmed on 24 January 2012 that the relevant subscription price had been paid and resolved that the capital shall be increased by an amount of eight hundred eleven euro and thirty-nine cents (EUR 811.39.-) by the issue (i) fifty-six thousand four hundred thirty-five (56,435) new Class A Ordinary Shares and (ii) twenty-four thousand seven hundred four (24,704) new MRPS 2, with payment of a share premium in an aggregate amount of twenty-nine thousand one hundred eighty-eight euro and sixty-one cents (EUR 29,188.61).

V. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of managers of the General Partner dated 2 February 2012, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's articles of incorporation, has decided to issue (i) sixteen thousand nine hundred thirty-one (16,931) new Class A Ordinary Shares and (ii) seven

thousand four hundred eleven (7,411) new MRPS 2 (collectively referred to as the “New Shares II”), and to cancel the preferential subscription rights of the Company’s existing shareholders to subscribe for the New Shares II.

VI. As a consequence of the above mentioned increases of the issued share capital, paragraph 1 of article 5 of the Company’s articles of incorporation is therefore amended and shall read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-seven thousand four hundred fifty-four euro and twenty-seven cents (EUR 37,454.27), divided into:

(i) two million two hundred twenty-two thousand nine hundred fifty (2,222,950) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) (the “Class A Shareholders”) in representation of its/their limited partnership interest in the Company; and

(ii) five hundred forty-nine thousand three hundred eighteen (549,318) class 1 mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS 1”);

(iii) nine hundred seventy-three thousand fifty-nine (973,059) class 2 mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS 2”);

(collectively the “MRPS”) which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaires commanditaires) in representation of its/their limited partnership interest in the Company (the “MRPS Shareholders”); and

(iv) one hundred (100) class B shares (the “Class B Shares”), which shall be held by the unlimited partner(s) (associés commandités) (the “Class B Shareholders”), in representation of its/their unlimited partnership interest in the Company.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred fifty euro (EUR 1,150.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L’an deux mille douze, le dix février,

par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire, de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Marianne SMETRYNS, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du conseil de gérance de Triton Luxembourg GP, une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158.788 (l’“Associé Commandité”), agissant en sa qualité d’associé commandité de Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg, en date du 20 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.847 (la “Société”) et dont les statuts n’ont pas encore été modifiés,

en vertu d’une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le et pour le compte du conseil de gérance de l’Associé Commandité en date du 24 janvier 2012 et en date du 2 février 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée “ne varietur” par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant d’enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s’élève actuellement à trente-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-six centimes (EUR 36.399,46), divisé en (i) deux millions cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatre (2.149.584) actions ordinaires de catégorie A (les “Actions Ordinaires de Catégorie A”), (ii) cinq cent quarante-neuf mille trois cent dix-huit (549.318) actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie 1 (les “APOR 1”), (iii) neuf cent quarante mille neuf cent quarante-quatre (940.944) actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie 2 (les “APOR 2”) et (iv) cent (100) actions de catégorie B (les “Actions de Catégorie B”), ayant une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) et étant toutes entièrement libérées.

II. La Société a un capital autorisé en vertu de l’article 7 des statuts de la Société, d’un montant de quarante-deux mille quatre cent trente-deux euros (EUR 42.432.-) divisé en (i) deux millions cinq cent soixante-neuf mille cent (2.569.100)

Actions Ordinaires de Catégorie A, (ii) cinq cent quarante-neuf mille quatre cents (549.400) APOR 1, (iii) un million cent vingt-quatre mille six cents (1.124.600) APOR 2 et (iv) cent (100) Actions de Catégorie B, chacune ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), et en vertu du même article 7, le conseil de gérance de l'Associé Commandité a été autorisé à augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la Société. L'article 5 des statuts de la Société devra alors être modifié afin de refléter l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé.

III. L'Associé Commandité de la Société, par les résolutions du conseil de gérance de l'Associé Commandité du 23 décembre 2011, et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé, sous réserve que le prix de souscription applicable ait été payé à la Société, d'émettre (i) cinquante-six mille quatre cent trente-cinq (56.435) nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et (ii) vingt-quatre mille sept cent quatre (24.704) nouvelles APOR 2 (collectivement désignées "Nouvelles Actions I") et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société relativement à la souscription des Nouvelles Actions I.

IV. Mme Susana Fernandes Gonçalves, agissant en sa qualité de gérant de l'Associé Commandité et conformément au pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du conseil de gérance de l'Associé Commandité en date du 23 décembre 2011, a constaté et confirmé en date du 24 janvier 2012, que le prix de la souscription applicable a été payé et a décidé que le capital social pouvait être augmenté d'un montant de huit cent onze euros et trente-neuf centimes (EUR 811,39), par l'émission de (i) cinquante-six mille quatre cent trente-cinq (56.435) nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et (ii) vingt-quatre mille sept cent quatre (24.704) nouvelles APOR 2, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf mille cent quatre-vingt-huit euros et soixante et un centimes (EUR 29.188,61).

V. L'Associé Commandité de la Société, par les résolutions du conseil de gérance de l'Associé Commandité du 2 février 2012, et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'émettre seize mille neuf cent trente et un (16.931) nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A, (ii) sept mille quatre cent onze (7.411) nouvelles APOR 2 (collectivement désignées "Nouvelles Actions II") et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société relativement à la souscription des Nouvelles Actions II.

VI. Suite à la réalisation des augmentations susmentionnées du capital social souscrit, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis est fixé à trente-sept mille quatre cent cinquante quatre euros et vingt-sept centimes (EUR 37.454,27), représenté par:

(i) deux millions deux cent vingt-deux mille neuf cent cinquante (2.222.950) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions Ordinaires de Catégorie A"), qui doivent être détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s) (les "Actionnaires de Catégorie A") en représentation de son (leur) engagement limité dans la Société; et

(ii) cinq cent quarante-neuf mille trois cent dix-huit (549.318) actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie 1 (les "APOR 1"),

(iii) neuf cent soixante-treize mille cinquante-neuf (973.059) actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie 2 (les "APOR 2"),

(ensemble les "APOR") qui seront détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s) en représentation de son/leur engagement limité dans la Société (les "Actionnaires d'APOR"); et

(iv) cent (100) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") qui doivent être détenues par le(s) associé(s) commandité(s) (les "Actionnaires de Catégorie B"), en représentation de son (leur) engagement illimité dans la Société.”

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Smetryns, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 février 2012. Relation: DIE/2012/1946. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012029536/164.

(120038639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**DUVAL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.014.

Par décision du Conseil d'Administration du 13 mars 2012, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de Madame Marie BOURLOND démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 13 MARS 2012.

*Pour: DUVAL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012031790/18.

(120041466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Kleopatra Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.660.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.331.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1463 du 16 juillet 2007.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kleopatra Lux 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012031891/14.

(120041813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Dupont Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.896.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement du 8 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

1. la société anonyme DUPONT INVESTMENT S.A., dont le siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite sous le numéro de RCS B115896

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Isabelle FERAND, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de Luxembourg avant le 29 mars 2012.

Pour extrait conforme

Maître Isabelle FERAND

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012032156/20.

(120042026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Enosi, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 95.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2012031816/11.

(120042122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Roster Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 149.034.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Manacor S.A.  
Signatures  
Gérant B

Référence de publication: 2012032004/14.

(120042001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Bief 79, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 167.271.

---

**STATUTS**

L'an deux mil onze, le vingt-et-un décembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Yves GREVEN, né le 2 juin 1964 à Rocourt (Belgique), avec adresse professionnelle au 75, parc d'Activités L-8308 Capellen;

2. Madame Janine NYSSSEN, née le 25 avril 1966 à Verviers (Belgique), avec adresse professionnelle au 75, parc d'Activités L-8308 Capellen;

Tous deux représentés par Madame Geneviève BERTRAND, employée, demeurant à Mousny 45, B-La-Roche-en-Ardenne.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BIEF 79» S. à r. l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels et de biens immeubles.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE CINQ MILLE euros (EUR 155.000,-), divisé en CENT (100) parts sociales sans valeur nominale.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts:

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.



Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Jean-Yves GREVEN .....	50 parts sociales
Janine NYSSSEN .....	50 parts sociales
Total .....	100 parts sociales

#### Libération

Ces parts ont été entièrement libérées par l'apport en nature du bien immobilier ci-après désigné:

Un bien immeuble à usage d'habitation sis au 79, rue du Bief B-4652 Xhendelesse, Belgique, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Hervé, 6<sup>e</sup> Division Xhendelesse, section B:

une maison d'habitation sise «rue du Bief 79», cadastrée numéro 76/N, d'une superficie de 4 ares 66 centiares.

Ce bien est grevé d'une inscription hypothécaire au profit de la banque ING Belgique S.A. avec adresse au 24, avenue Marnix B-1000 Bruxelles, cette dernière ayant donné son accord sur l'apport du bien à la société et la reprise du solde de l'emprunt hypothécaire par la société.

#### Titre de propriété

Monsieur Jean-Yves GREVEN et Madame Janine NYSSSEN, prénommés, ont acquis l'immeuble apporté aux termes de la signature d'un acte authentique de vente signé le 28 août 1996 par devant Maître Jacques RANDAXHE, Notaire de résidence à Fléron, Belgique, transcrit au bureau des hypothèques de Verviers (B), le 9 septembre 1996, volume 8920, numéro 5.

Le montant brut de l'apport, soit DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE CINQ CENT SOIXANTE HUIT EURO QUATRE VINGT DEUX CENTIMES (EUR 265.568,82), correspond à l'évaluation donnée par Maître Dorothée BERGS, Notaire à Thimister-Clermont, Belgique, en date du 11 avril 2011, montant confirmé par un certificat signé par les souscripteurs. La valeur brut de l'apport doit être diminuée du solde de l'emprunt hypothécaire restant dû au 22 décembre 2011 à savoir CENT DIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE HUIT EUROS QUATRE VINGT DEUX CENTIMES (EUR 110.568,82), la valeur nette de l'apport constituant le capital social étant dès lors fixé à CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (EUR 155.000,-).

Le Notaire Anja HOLTZ, soussigné attire l'attention des comparant sur les fait que l'immeuble apporté à la société est grevé d'un droit de superficie au profit de la société anonyme REPRELEC dont le siège social est à Warsage (B), en vertu d'un acte reçu le 09 décembre 1997 par le Notaire Jacques RANDAXHE, de résidence à Fléron, lequel droit de superficie a été concédé pour un terme de 15 ans ayant pris cours le 9 décembre 1997.

L'évaluation de l'immeuble tient compte de la valeur restant à courir du droit de superficie, soit environ DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,- €).

Les apporteurs et la société s'engage à ne pas entraver l'exercice du droit de superficie tel que définit dans le dit acte du Notaire RANDAXHE, reçu le 9 décembre 1997.

Toutes les pièces justificatives relatives à l'apport immobilier ont été fournies au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Le comparant a été expressément rendu attentif par le notaire que pour les formalités de transcription de l'immeuble présentement apporté, il doit se pourvoir devant les autorités territorialement compétentes.



### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de .-EUR, y non compris les frais de transcription.

### Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités.
- 2.- Le nombre de gérant est fixé à un.

Est appelé aux fonctions de gérant unique:

La société «SEREN» Sàrl, ayant son siège social au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.588.

Le gérant unique engage valablement la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 décembre 2011 - WIL/2011/1026 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 janvier 2012.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2012030156/157.

(120038841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

### Now, Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.602.

### DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-deuxième jour de février.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Michel Exertier, employé privé, demeurant à CH-1206 Genève, 85, avenue de Champel, né le 11 mars 1952 à Chambéry, France (l' «Associé Unique»),

Ici représenté par Madame Marie Saint-Arnoult, administrateur de société, demeurant au 186, route d'Arlon, L-8010 Strassen, en vertu d'une procuration délivrée à Genève.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, es qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que NOW, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 80, route de Luxembourg, L-3360 Leudelange, RCS Luxembourg numéro B145602, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 863 du 22 avril 2009 (la «Société») et que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 1<sup>er</sup> avril 2011, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1291 du 15 juin 2011.

2- que le capital social de la Société s'élève à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3- que l'Associé Unique précité étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne Madame Marie Saint-Arnoult, administrateur de société, née le 20 janvier 1986 à Schiltigheim, demeurant au 186, route d'Arlon, L-8010 Strassen, en qualité de liquidateur de la Société.

4- que l'Associé Unique précité déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif

en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'Associé Unique approuve ledit rapport, qui, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7- que l'Associé Unique, nomme en qualité de commissaire à la liquidation, A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B127330, ayant pour adresse 80, rue des Romains à L-8041 Strassen et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

7- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, prénommée, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

8- que l'Associé Unique, se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme NOW, précitée a définitivement cessé d'exister.

9- que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

10- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans au siège social: 80, route de Luxembourg, L-3360 Leudelange.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es qualité qu'il agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marie Saint-Arnoult, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1<sup>er</sup> mars 2012. LAC/2012/9609. Reçu 75,- EUR.

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012029981/60.

(120038988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

---

**Noble Holding Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.910.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of February.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Noble Holding Europe S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed dated 6 December 2004, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.910, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 253 and dated 21 March 2005 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted on 12 January 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 955 and dated 28 September 2005.

The meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Monique GOERES, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, NOBLE DRILLING HOLDINGS (CYPRUS) LIMITED, a company organized under the laws of Cyprus, having its registered office at 1 Lampousas, PC-1095 Nicosia, Cyprus (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs. Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal dated 23 February 2012.

The above mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

II.- That the 53,982 (fifty-three thousand nine hundred eighty-two) shares of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states as having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the change of the structure of the board of directors of the Company;
3. Approval of the amendment of the signature powers to bind the Company;
4. Subsequent amendment of the first and third paragraphs of article 11., the seventh paragraph of article 12. and the first and second paragraphs of article 13. of the articles of association of the Company in order to reflect the new structure of the board of directors and the signature powers described in resolutions 2. and 3. above; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to approve the amendment of the structure of the Company's board of directors by removing the different classes of directors.

*Third resolution*

It is resolved to approve the amendment of the Company's signatory policy, so that the Company shall be bound by the joint signature of any two directors.

*Fourth resolution*

As a consequence of the second and third resolutions above, it is resolved to amend accordingly first and third paragraphs of article 11. (the other paragraphs remaining unchanged), the seventh paragraph of article 12. (the other paragraphs remaining unchanged) and the first and second paragraphs of article 13. of the Company's articles of association to read as follows:

**Art. 11. 1<sup>st</sup> paragraph.** "The Company shall be managed by a board of directors, composed of at least two members, who shall be individuals and do not need to be shareholders of the Company. At least one member of the board of directors shall be elected from candidates who shall be residents of or have their permanent place of work in Luxembourg".

**3<sup>rd</sup> paragraph.** "The members of the board of directors are appointed by the broad meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder, which shall determine their remuneration and term of office. The members are elected by a simple majority vote of the shares present or represented."

**Art. 12. 7<sup>th</sup> paragraph.** "The board of directors can deliberate or act validly only if at least two members are present or represented."

**Art. 13. 1<sup>st</sup> paragraph.** "The company shall be represented through the joint signatures of any two members of the board of directors. "

**2<sup>nd</sup> paragraph.** "The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members of the board of directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any two members of the board of directors."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about EUR 1,200 (one thousand two hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille douze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Noble Holding Europe S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié daté du 6 décembre 2004, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.910, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 253 en date du 21 mars 2005 (la «Société»), et dernièrement modifié par acte notarié du 12 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 955 du 28 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, NOBLE DRILLING HOLDINGS (CYPRUS) LIMITED, une société organisée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 1 Lampousas, PC-1095 Nicosie, Chypre, Associé Unique») est dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 février 2012.

La procuration susmentionnée, signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

L'Associé, représenté tel qu'évoqué plus haut, a demandé au notaire d'acter comme suit:

II.- Que les 53.982 (cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique confirme avoir été valablement informé à l'avance.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation aux droits de convocation;
2. Modification de la structure du conseil de gérance de la Société;
3. Modification des pouvoirs de signature pour engager la Société;
4. Modification en conséquence du premier et du troisième paragraphe de l'article 11, du septième paragraphe de l'article 12. et du premier et deuxième paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société, afin de refléter la nouvelle structure du conseil de gérance et les pouvoirs de signature tel que décrit dans les résolutions 2. et 3. ci-dessus; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'approuver la modification de la structure du conseil de gérance de la Société, en supprimant les différentes classes de gérants.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'approuver la modification des pouvoirs de signature de la Société, de sorte que la Société sera désormais être engagée par la signature conjointe de deux de ses gérants.

*Quatrième résolution*

En conséquence des deuxième et troisième résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier le premier et le troisième paragraphe de l'article 11 (les autres paragraphes restant inchangés), le septième paragraphe de l'article 12. (les autres paragraphes restant inchangés), et les premier et second paragraphes de l'article 13. (les autres paragraphes restant inchangés) de la Société pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 11. 1<sup>er</sup> paragraphe.** «La Société est gérée par un conseil de gérance composé par au moins deux membres, devant être des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Au moins un membre du conseil de gérance doit être élu parmi des candidats demeurant ou ayant leur lieu de travail unique et permanent au Luxembourg».

**3<sup>e</sup> paragraphe.** «Les membres du conseil de gérance sont nommés par l'assemblée générale des associés, ou selon le cas, par l'associé unique, qui déterminera leur rémunération et les termes. Les membres sont élus par majorité simple des parts présentes ou représentées».

**Art. 12. 7<sup>e</sup> paragraphe.** «Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux membres sont présents ou représentés».

**Art. 13. 1<sup>er</sup> paragraphe.** «La Société sera représentée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.»

**2<sup>e</sup> paragraphe.** «Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil de gérance».

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet Acte, ont été évaluées à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate par la présente que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2012. LAC/2012/9007. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029396/163.

(120038614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**G.N. Research S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.822.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 février 2012*

*Cinquième résolution:*

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat le mandat de la société BDO Compagnie Fiduciaire SA, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro B 147.571, en tant que Commissaire aux Comptes de la société et décide de nommer avec effet immédiat BDO AUDIT SA, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro B 147.570 en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une période de un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GN RESEARCH S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012031842/19.

(120041633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Entre-Nous Création S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8156 Bridel, 19, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 89.435.

---

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012031817/10.

(120041585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Entre-Nous Création S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8156 Bridel, 19, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 89.435.

---

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012031818/10.

(120041586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Erbelt Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1458 Luxembourg, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 36.686.

---

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Richard Turner

*Mandataire / Administrateur*

Référence de publication: 2012031823/12.

(120041539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Erone Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.490.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012031824/10.

(120041773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**E. G. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 116.633.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement du 8 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

1. la société anonyme E.G. HOLDING S.A., dont le siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite sous le numéro de RCS B116633



Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Isabelle FERAND, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de Luxembourg avant le 29 mars 2012.

Pour extrait conforme  
Maître Isabelle FERAND  
Le liquidateur

Référence de publication: 2012032157/20.

(120042028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

**IM Properties (Germany) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 112.730.

In the year two thousand and eleven.

On the twenty third day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

**THERE APPEARED:**

The private limited company "IM PROPERTIES (EUROPE) HOLDINGS S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 111502,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "IM PROPERTIES (GERMANY) S.À.R.L.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 112730, incorporated by deed of the undersigned notary, on December 2, 2005, published in the Mémorial C number 564 of March 17, 2006, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on October 17, 2007, published in the Mémorial C number 2901 of December 13, 2007,

and that the appearing party has taken the following resolution:

*Resolution*

The appearing party decides to adopt an accounting year beginning on January 1<sup>st</sup> and ending on December 31<sup>st</sup> of each year, acknowledges that as an exception, the accounting year which has begun on December 1<sup>st</sup>, 2011 will end on December 31, 2011, and to amend subsequently article 14 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 14. Accounting Year.** The Company's accounting year shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty first day of December of each year."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).



#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "IM PROPERTIES (EUROPE) HOLDINGS S.à r.l.", avec siège à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 111502,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "IM PROPERTIES (GERMANY) S.À.R.L.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 112730, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 564 du 17 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2901 du 13 décembre 2007, et que la comparante a pris la résolution suivante:

#### Résolution

La comparante décide d'adopter un exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2011 prendra fin le 31 décembre 2011, et décide de modifier dès lors l'article 14 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année."

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4776. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029908/80.

(120039031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

#### **European Paper Group s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 7.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN PAPER GROUP S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2012031827/11.

(120042008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

#### **Exodus Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.828.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXODUS LIMITED S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012031828/12.

(120041682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**G.N. Research S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.822.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GN RESEARCH SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2012031843/11.

(120041635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Saint Melaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.253.

---

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Jean-Luc BATAILLE, domicilié au Hameau Saint Clair, Tourville en Auge, F-14130 Pont l'Evêque (France), ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils constituent entre eux, à savoir:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «SAINT MELAINE S.à.r.l.».

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise à l'assemblée générale des associés.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés. Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à

l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société pourra établir tout siège d'activité secondaire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que son activité rendra nécessaire.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution. Elle pourra être dissoute avec l'accord des associés représentant les trois quarts du capital social.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 2.618.300,- (deux millions six cent dix-huit mille trois cents euros), divisé en 261.830 (deux cent soixante et un mille huit cent trente) parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune.

En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 8.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint ou des descendants en ligne directe d'un associé. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à toutes autres personnes que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Sauf en cas de cession entre associés ou au profit du conjoint ou des descendants d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans un délai de trente jours à partir de la date de refus de la cession à une personne au profit de laquelle les parts ne sont pas librement cessibles.

Toute cession de parts devra être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Dans le dernier cas elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifié à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié.

**Art. 10.** La Société peut procéder conformément aux dispositions légales au rachat de ses propres parts sociales en application des règles d'évaluation qui seront déterminées par l'Assemblée Générale des associés et en vue d'une réduction de son capital social par annulation des parts sociales ainsi rachetées. Toute décision de rachat par la Société de ses propres parts sociales doit être approuvée par l'assemblée générale des associés statuant à l'unanimité.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. Administration, Gérance et Décisions Collectives**

**Art. 13.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. En cas de pluralité de gérants, la société est engagée par la signature conjointe de deux d'entre eux.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre au siège de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale et obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales, en particulier la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence ce jour et finit le trente juin 2012.

##### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean-Luc BATAILLE, préqualifié . . . . .	261.830 parts sociales
TOTAL: deux cent soixante et un mille huit cent trente . . . . .	261.830 parts sociales

Toutes les parts ont été libérées intégralement par apport en nature de:

- 4 (quatre) actions en pleine propriété de la société de droit américain (Virginie) ALBA INC. dont le siège social est situé 225 Industrial Court, Fredericksburg VA 22408, immatriculée en Virginie, valorisées à EUR 99.600,-;

- 30 (trente) actions en nue propriété de la société de droit belge VERT-BUISSON PARTICIPATION S.A., immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0821.851.108, dont le siège social est situé 93, avenue Firmin Lecharlier, B-1090 Bruxelles, valorisées à EUR 39.000,-;

- 3.001 (trois mille une) actions en pleine propriété et 2.211 (deux mille deux cent onze) actions en nue propriété de la société de droit luxembourgeois BADIS S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B109.490, dont le siège social est situé au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, valorisées à EUR 2.479.700,-;

rémunérées en capital faisant, pour Monsieur Jean-Luc BATAILLE, préqualifié, une souscription de 261.830 (deux cent soixante et un mille huit cent trente) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 10,- chacune, soit un montant en capital de EUR 2.618.300,- (deux millions six cent dix-huit mille trois cents euros),

Les parts sociales ainsi apportées des sociétés VERT BUISSON PARTICIPATION S.A, BADIS S.A. et ALBA INC. sont à disposition de la société SAINT MELAINE S.à.r.l. et que la valeur de cet apport correspond au moins au capital de la société constituée.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à trois mille trois cents euros (€ 3.300,-).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant comme réuni en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

(1). Le nombre des gérants est fixé à trois. Sont nommés gérants:

- FMS SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

- Monsieur Jean-Luc BATAILLE, domicilié au Hameau Saint Clair, Tourville en Auge, F-14130 Pont l'Evêque (France)

(2). Le siège social est fixé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celui-ci ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17815. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029508/147.

(120038544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

### **R.P. Metallic Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 167.277.

#### STATUTS

L'an deux mille douze.

Le sept février.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Paulo Roberto LEITE TAVARES, serrurier, demeurant à L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.

2. Ricardo Jorge SOAREA DE ALMEIDA, serrurier, demeurant à L-5670 Altwies, 30, route de Mondorf.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de R.P. METALLIC SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de pose et montage de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-€) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1 ) Paulo Roberto LEITE TAVARES, cinquante parts . . . . .	50
2) Ricardo Jorge SOARES DE ALMEIDA, cinquante parts . . . . .	50
Total: Cent parts sociales . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (700,-€).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.
  - Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
  - Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:
    1. Paulo Roberto LEITE TAVARES, serrurier, demeurant à L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf, gérant technique.
    2. Ricardo Jorge SOARES DE ALMEIDA, serrurier, demeurant à L-5670 Altwies, 30, route de Mondorf, gérant administratif.
- La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

#### *Déclaration*

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LEITE TAVARES, SOARES DE ALMEIDA et ARRENSDORFF.

Enregistrée Luxembourg A.C., le 10 février 2012. LAC 2012/6611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signature): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012030015/66.

(120038790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

---

#### **Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 159.658.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à son siège social en date du 08 mars 2012*

Il a été décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Ron MOSKOVITZ et de Monsieur Christian J. BECKETT avec effet au 12 mars 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

Il a été décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Laurence CHARNEY, de Monsieur Jeremy ASHER, de Monsieur Paul WOLFF, de Monsieur Sarit SAGIV et de Monsieur Cyril DUCAU avec effet au 06 avril 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031971/15.

(120041480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

#### **Falconbourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.749.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 13 mars 2012*

L'associé unique de Falconbourg S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Patrick d'Andria de ses fonctions de Gérant B de la Société, avec effet au 13 mars 2012;
- de nommer Alexandra Petitjean, né le 22 juillet 1979 à Remiremont (France), demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 13 mars 2012 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 14/03/2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012031829/17.

(120041930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---



**Felix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.610.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1<sup>er</sup> mars 2012*

1. La démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman, en tant que gérante unique de la Société, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012.

2. Madame Laura Laine, née le 16 janvier 1978 à Rauman mlk (Finlande), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante unique de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Felix Investments S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012031830/17.

(120041850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Euro Mixtes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 74.114.

—  
*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société de Euro Mixtes S.A. tenue au siège de la Société en date du 1<sup>er</sup> mars 2012*

Les actionnaires sont présents.

Les actionnaires ont pris la décision suivante:

Les actionnaires décident:

- de transférer le siège social de la société du 6, Rue Auguste Charles L-1326 Luxembourg au 17, Rue Sigismond L-2537 Luxembourg.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

EURO MIXTES S.A.

Mme HERNANDEZ-LE TOUZE Géraldine / M. FERNANDES DA ÇONCEICAO Antonio /

Mme DA CRUZ DOS SANTOS Aldina

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012032158/20.

(120041690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Lux-B.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 167.274.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille douze, le treize février.

Par-devant Maître Aloise BIEL, notaire de résidence à Esch sur Alzette.

**ONT COMPARU:**

1. - Monsieur Gilles FAYOLLE, gérant de société, né à Woippy (France), le 6 avril 1968, demeurant à F-57140 Woippy, 14, rue de Brest.

2. - Monsieur Daniel LEBASTARD, employé privé, né à Thionville (France), le 26 février 1961, demeurant à F- 57175 Gandrange, 3, Rue du Docteur Stoufflet.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

## Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "LUX-B.E. S.àr.l."

**Art. 3.** La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, l'exploitation d'une activité de bureau d'études, négoce et réalisation d'ensembles industriels en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant, pourvu qu'elles soient accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1250) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1. - Monsieur Gilles FAYOLLE, pré qualifié, Six cent vingt-cinq parts sociales, . . . . .	625
2.- Monsieur Daniel LEBASTARD, pré qualifié, Six cent vingt-cinq parts sociales, . . . . .	625
Total: 1.250 parts sociales, . . . . .	1.250

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

## Titre III. - Administration et gérance

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

##### *Libération de parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le siège social est établi à L-4830 Rodange, 4 route de Longwy.
2. - L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:  
Monsieur Gilles FAYOLLE, prêtre.
3. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de Monsieur Gilles FAYOLLE.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fayolle; Lebastard, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 février 2012. Relation: EAC/2012/2126. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029936/115.

(120038762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

**Flabeg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.815.

Les comptes annuels consolidés au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012031832/12.

(120041735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Golden Park Hotel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 117.405.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 8 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

1. la société anonyme GOLDEN PARK HOTEL HOLDING S.A., dont le siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourdon, inscrite sous le numéro de RCS B117405

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Isabelle FERAND, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de Luxembourg avant le 29 mars 2012.

Pour extrait conforme

Maître Isabelle FERAND

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012032161/20.

(120042029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Far East Medical Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 65.530.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031833/10.

(120041837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Milarc Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 128.355.

*Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 08.03.2012*

Le Conseil d'Administration de la société MILARC HOLDINGS S.A. réunis le 08.03.2012 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Le siège social de l'administrateur FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l. a été transféré au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 08.03.2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012031941/16.

(120041489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Fortinac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 87, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.762.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031840/10.

(120041554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**GDP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.342.

---

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031851/10.

(120042090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Global Five Media International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 137.820.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031852/10.

(120041838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Godfrind Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 139.329.

---

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031853/9.

(120041840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Quantum Yachts S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.081.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Mars 2012.  
Quantum Yachts S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signature  
Manager B

Référence de publication: 2012031996/15.

(120041986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Lux-Espace Vert, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 117.494.

*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Lux-Espace Vert S.à.r.l. tenu au siège de la Société en date du 1<sup>er</sup> mars 2012*

L'associé est présent.

Le gérant a pris la décision suivante:

L'associé décide:

- de transférer le siège social de la société du 165 A, Route de Longwy L-4751 PETANGE au 62, Route de Luxembourg L-4760 PETANGE.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

LUX-ESPACE VERT S.A.R.L.  
Mr BOVA Joseph François  
Gérant Unique

Référence de publication: 2012032167/19.

(120041697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**Sublime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 98.195.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.  
SUBLIME INVESTMENTS S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant

Référence de publication: 2012033133/14.

(120043356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

---

**Quiksilver Deluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.176.650,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 108.360.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, la rue dénommée «6C, Parc d'Activités Syrdall» a été renommée «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- l'adresse professionnelle de Mrs. DORIER Olivier et KAM-CHEONG Stewart, gérants de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach  
Luxembourg, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012033069/14.

(120042961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

---